Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

AVIGNON UNIVERSITÉ

DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2022-017

SÉANCE DU 24 MARS 2022

POINT 2.1
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CFVU :
SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 24 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Ange Polidori, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1-I,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu le règlement intérieur de la CFVU modifié et approuvé le 19 septembre 2019, et notamment son article 16,

Après en avoir délibéré,

La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité

Membres composant la commission : 32
Membres présents (15) ou suppléés (7) : 22
Membres absents et non suppléés : 10

Avignon, le 25 mars 2022

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP

AVIGNON UNIVERSITÉ 74 rue Louis Pasteur 84029 Avignon cedex 1

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le 04 AVR. 2022

Service des affaires générales et institutionnelles

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 28 09
sagi@univ-avignon.fr